



Le 19/09/2012, PARIS

Lettre ouverte aux représentants de l'administration au Comité de suivi des voies navigables

Ce jour, l'intersyndicale a quitté la table du comité de suivi, au regard des arbitrages rendus ne correspondant pas aux protocoles d'accord signés par nos organisations le 24 juin 2011 et le 1er juillet 2011.

Dans les conditions actuelles, l'intersyndicale demande un entretien à la ministre préalablement à la reprise des négociations.

Dans ce délai, nous exigeons que nous soient transmis les documents suivants :

- Communication des lettres de plafond d'emplois adressées aux chefs des services navigation pour 2010 et 2011 ;
- Nombre de postes supprimés à ce jour suite à la RGPP au titre des années 2011 et 2012 ;
- Le prévisionnel actuel de la masse salariale au 31 décembre 2012, y compris les vacataires et les saisonniers ;
- L'enveloppe sur les moyens de fonctionnement qui seront transférés au 31 décembre 2012.
- La ventilation des 840 millions d'euros prévue dans le plan de relance de la voie d'eau inscrit dans le protocole d'accord ;

Sur cette base, nos revendications sont :

- L'ouverture dès aujourd'hui des autorisations de recrutement sur l'ensemble des postes vacants ;
- La non application de la suppression de postes au titre de la RGPP pour l'année 2013 qui a déjà été anticipé dans des projets de services ;
- Le transfert des postes vacants et de la masse salariale correspondante au 31 décembre 2012;
- Un délai d'arbitrage sur le recrutement des OPA.